

Démarche : Préfecture de La Réunion - Demander un duplicata d'un récépissé de remise de titre (référence 44) ou de l'arrêté préfectoral de suspension de votre permis de conduire

Organisme : Mission de proximité / CERT PC/CIV

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Cette démarche s'adresse aux personnes souhaitant un duplicata de leur récépissé de remise de titre (référence 44) ou de leur arrêté de suspension du permis de conduire à la suite d'une infraction au code de la route commise dans le département de La Réunion. Le duplicata sera disponible dans votre dossier de demande pendant une durée de 4 mois.

Article 441-6 du code pénal : "Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...) par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende."

Formulaire de demande de duplicata d'un récépissé de remise de titre (REF44) ou d'un arrêté préfectoral de suspension du permis de conduire.

Cette démarche s'adresse aux personnes souhaitant demander une copie de leur arrêté de suspension du permis de conduire à la suite d'une infraction au Code de la Route.

Cette démarche s'adresse aux personnes souhaitant demander un duplicata de leur récépissé de remise de titre (REF 44) à la suite d'une invalidation de permis ou un duplicata de leur arrêté de suspension du permis de conduire à la suite d'une infraction au code de la route commise dans le département de La Réunion.

Les demandes incomplètes ne pourront être traitées.

Identité du demandeur

Civilité
☐ Mme

☐ M.

Prénom(s)

Date de naissance

Commune de naissance

Adresse électronique

Précisez votre demande :

Précisez les raisons de votre demande, la date de votre REF 44 ou la date de l'infraction, et toute information utile pour la compréhension de votre demande.

Pour quel document demandez vous un duplicata ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Récépissé de remise de titre

☐ Arrêté de suspension de permis

Documents à joindre à votre demande

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copies recto / verso de la pièce d'identité

Carte nationale d'identité (recto et verso), passeport ou titre de séjour (recto et verso).

Certification

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire, ainsi que l'authenticité des documents joints.

Article 441-6 du code pénal :

"Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...) par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende."

Article 441-7 du code pénal :

"Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié."

Cochez la mention applicable

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Fait à :

Le :